Affaires internationales

Par arrêté directorial en date du 26 mars 1990 [1], une **direction des Affaires internationales** (aussi connue sous le sigle DAI) voit le jour au Siège de l'AP-HP. Ses missions, définies dans l'arrêté directorial, sont plurielles. Elle se charge de coordonner, de développer et de mettre en œuvre toutes les activités internationales de l'AP-HP ; elle coopère dans le domaine de la santé avec les états étrangers mais aussi avec les institutions et les associations à caractère international ;

elle organise, en partenariat avec d'autres directions [2], la formation continue à l'étranger des personnels de l'AP-HP, de même que la formation à l'AP-HP des personnels étrangers.

Suite à la fermeture de la **direction des Affaires internationales** .

Un premier versement d'archives de la DAI. Les recueils des arrêtés et circulaires [3] contiennent des textes officiels (arrêtés, notes) relatifs à l'organisation et à l'activité de la **direction des Affaires internationales**.

Bibliographie

Articles consacrés aux affaires internationales

« À l'Assistance publique, administration centrale : la nouvelle direction des Affaires internationales ». *Techniques hospitalières,* n° 541, octobre 1990, p. 81-85. (307 PER 57)

« Création d'une direction des Affaires internationales à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ». *Techniques hospitalières,* n° 544, janvier 1991, p. 8. (307 PER 58)

PONELLE (Virginie). « Une innovation au Siège de l'AP-HP : la direction des Affaires internationales ». *L'Hôpital* à *Paris,* n° 119, 1990, p. 8-10. (C-1161. XXIII)

« Profil : le professeur Dominique Jolly ». Les *cahiers hospitaliers,* n° 65, janvier 1992, p. 3-4. (85 PER 1)

RAIKOVIC (M.). « La direction des Affaires internationales de l'AP-HP ». *Décision santé,* n° 35, 15 janvier 1993, p. 6-8. (104 PER 4)

Fonds d'archives

❑ Administration

- Rapport de la direction des Affaires internationales : bilan 1990 et objectifs 1991, 1991. (515 W 737), 1 pièce, impr.

- Brochure de présentation de la direction des Affaires internationales, [s.d.]. (515 W 736), 1 pièce, impr.

- Documents relatifs à l'activité de la DAI depuis sa création. (624 W) [4]

1.Voyez dans le RAC, l'arrêté n° 90-0976 du 26 mars 1990 (1 J 70, p. 102-103).
2. La direction du Personnel et la direction des Affaires médicales.
3. Dits RAC, collection cotée (1 J 1-n). Pour en savoir plus sur cette direction, reportez-vous d'abord aux tables des matières et aux tables chronologiques des RAC.
4. Versements prévu courant 2000.